

# Email



Actualité et Info pratiques  
de l'Inspection Episcopale  
Namur-Luxembourg  
aux directions des écoles fondamentales.

Email 21 n° 52 du Février 2015

## Spécial Encadrement complémentaire 2015-2016

- Puéricultrices ACS/APE et aides à l'institutrice maternelle ([circulaire 5163](#))
- Agents ACS ou APE (autres que puéricultrices) ([circulaire 5167](#))  
Agents P.T.P. (Région Wallonne) ( [circulaire 5159](#) )

### **Circulaire 5163 : Engagement de puériculteurs/puéricultrices dans l'enseignement maternel ordinaire pour l'année scolaire 2015-2016 – Procédures d'attribution des postes**

Remarque : tous les P.O. souhaitant bénéficier d'un poste APE puéricultrice l'année scolaire prochaine ( y compris ceux qui ont à ce jour une puéricultrice engagée, à titre définitif ou provisoire) doivent introduire une demande de poste .

### **Répartition des postes pour Namur et Luxembourg**

APE (Puéricultrice)	
Namur	38 (statu quo par rapport à 2014-2015)
Luxembourg	18 (statu quo par rapport à 2014-2015)

Dans le cas où ceux-ci (postes APE) sont épuisés, les P.O. sont invités à dire s'ils seraient intéressés par un poste PTP (l'absence de réponse étant assimilée à une réponse négative) (colonne 27)

PTP (Aide à l'Institutrice Maternelle)	
Namur	16 (statu quo)
Luxembourg	8 (statu quo)

## **Les demandes doivent être introduites pour le 13 mars 2015** ( à l'aide des

documents annexés à la circulaire cf fichier Excel et envoyées par courrier électronique )

Le fichier complété sera transmis par email sous le nom « PUER + LC + zone + numéro Fase du PO + Commune » {+ est = à espace }

Une seule demande par P.O. ; il faut donc fusionner avant l'envoi à la CZGE et autres instances prévues, dans le cas de plusieurs écoles au sein du même PO.

Par ailleurs , le cabinet de la Ministre nous informe que pour cette année scolaire , la moyenne prendra en compte les situations des 30 septembre 2014 et 28 février 2015 (colonne 13 du fichier) . ProEco donne ces infos.

- a) Un exemplaire sera adressé au secrétaire de la CZGE. (Madame STASSIN)([catherine.stassin@cfwb.be](mailto:catherine.stassin@cfwb.be)) ( zone 6 : NAMUR- zone 7 : Luxembourg )  
Cet exemplaire comprend **pour le 13 mars** (par courriel ) : Fiche1 encodage des données dans tableau Excel Et Fiche3 d'identification P.O. + description(s) de(s) handicap(s) + attestation probante (certificat médical, ...) mentionnant outre le nom de l'enfant, sa date de naissance (documents scannés par courriel)

## **Important !**

**« Les documents admis par la Commission sont les certificats médicaux, les descriptions fournies par des cliniques et hôpitaux, les attestations provenant d'organismes comme l'AWIPH, les CPMS et tout organisme s'occupant des situations d'enfants handicapés. »**

**Indiquez sur les documents fournis, l'implantation et l'année d'études dans laquelle se trouve l'enfant concerné.**

- b) Un exemplaire au SEGEC-Fédéfoc à l'attention de M. Emmanuel POLIZZI, Av. E. Mounier, 100 1200 Bruxelles (email : [emmanuel.polizzi@segec.be](mailto:emmanuel.polizzi@segec.be) )
- c) Et merci de faire suivre une copie électronique du fichier PUER et copie attestations envoyées à la CZGE  
Pour le Luxembourg : vers l'adresse mail [admin@adminell.be](mailto:admin@adminell.be)  
Pour Namur : vers [philippe.haeck@segec.be](mailto:philippe.haeck@segec.be)

**En rassemblant les copies des dossiers au Centre de gestion ( pour le Luxembourg) et au Sedef ( pour Namur) , vous permettez aux représentants PO de préparer au mieux la défense des dossiers lors de la CZGE .**

Dans le cas où **le P.O.** demande un poste PTP Aide en Maternelle à défaut d'un poste Puéricultrice APE, **il s'engage à :**

- Réserver les crédits nécessaires pour financer la part de salaire incombant à l'école

- Disposer du matériel et des locaux utiles au bon déroulement de l'activité
- Respecter le lieu d'implantation notifié sur la dépêche et le projet écrit dans sa demande
- Respecter les obligations en matière de formation professionnelle en cours de contrat et d'aide active à la recherche d'un emploi stable dès la fin du contrat.

**InfodidacProEco** vous aide à remplir la fiche 1 (tableau Excel) pour les colonnes de 2 à 16 – les autres colonnes sont à compléter par vos soins et ce de façon objective, précise et claire. (Bien lire- note explicative – fiche 2 de la circulaire- pour l'engagement des puéricultrices- )

**Ne vous contentez pas d'un copier-coller du dossier 2014-2015 mais adaptez-le en fonction de l'évolution de la situation de votre école :** travaux de sécurisation, de rénovation, dangerosité de l'environnement. Evitez les généralités pour faire place à une argumentation précise. Des critères tels que langes, escaliers (ou préciser la nature exceptionnelle de ceux-ci), ... ne sont pas des éléments probants et ne sont donc pas retenus par la CZGE .

A contrario, **n'oubliez pas** l'envoi des certificats médicaux (ou attestations) justifiant le déficit du (des) enfant(s) présentant un handicap reconnu et précisez sur chaque attestation les coordonnées de l'implantation dans laquelle se trouve l'enfant.

**Circulaire 5167:** A.P.E. (Aide à la promotion de l'emploi) ( autres que puéricultrices) dans l'enseignement de plein exercice ordinaire et spécialisé du Réseau Libre.

### Répartition des postes ( A.P.E.) Enseignement fondamental ordinaire

Namur	7	Statu quo par rapport à 2014
Luxembourg	3,5	Statu quo par rapport à 2014

### Enseignement fondamental spécialisé

Namur	3	+ 0,5 par rapport à 2014
Luxembourg	1	- 0,5 par rapport à 2014

### Les demandes doivent être introduites sur base d'un fichier informatisé

(Annexe 5, Police d'encodage :ARIAL 10 ) pour **le 13 mars 2015** . ProEco pourra aider à compléter le fichier.

**Attention :** Si vous possédez une nouvelle version d'Excel (2007), vous devez **absolument** sauvegarder sous « xls » afin que celui-ci soit lisible.

N.B. : pour l'enseignement spécialisé : Annexe 4

**Le fichier sera transmis par email sous le nom «ACS –APE+ FL( ou SPEC.L)+ Zone+ numéro fase du PO+ commune » :**

Exemples : ACS-APE FL 7 2753 Virton  
ACS-APE FL 6 2957 Namur

**Les demandes (fichier informatisé ) doivent être introduites pour le 13 mars 2015 à : (ne pas oublier de renseigner la personne de contact : téléphone et adresse courriel)**

- a) Un exemplaire au président de la CZGE (Mme Lamouline ) ( Zone 6 et Zone 7 )  
[catherine.stassin@cfwb.be](mailto:catherine.stassin@cfwb.be)  
et pour les écoles d'enseignement spécialisé : à Madame Sylviane MOLLE  
[ccfondamental.libre@cfwb.be](mailto:ccfondamental.libre@cfwb.be)
- b) Un exemplaire au SEGEC à M.Etienne Michel : [etienne.michel@segec.be](mailto:etienne.michel@segec.be)
- c) Et merci de faire suivre une copie électronique du fichier ACS-APE à :  
Pour le Luxembourg : [admin@adminell.be](mailto:admin@adminell.be)  
Pour Namur : vers [philippe.haeck@segec.be](mailto:philippe.haeck@segec.be)

**La fiche d'identification du P.O. (annexe 7) est à envoyer à la CZGE ou à la CCGE selon le cas pour le 13 mars 2015.**

**N.B. : Les demandes conjointes (collectives) réalisées entre plusieurs écoles et/ ou PO doivent être encodées dans un fichier commun à transmettre dans un seul courriel.**

**Circulaire 5159 : Agents P.T.P. Demande réservée aux établissements ou implantations de l'enseignement obligatoire en Région Wallonne.**

### **Répartition des postes :**

Statu quo par rapport à 2014-2015

	4/5 temps	½ temps
Namur	38	11
Luxembourg	17	5

N.B. : Enseignement spécialisé un poste 4/5 temps pour Namur ( fichier à M.Jonathan MOULNY)  
[ccfondamental.libre@cfwb.be](mailto:ccfondamental.libre@cfwb.be)

### **Utilisation dans l'enseignement fondamental :**

Les emplois visés ne peuvent être occupés que par des demandeurs d'emploi **qui n'ont pas obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. ( si non respect, remboursement subvention) et qui sont :**

chômeurs complets indemnisés bénéficiant sans interruption d'allocation d'attente depuis au moins 12 mois ;

☒ chômeurs complets indemnisés bénéficiant sans interruption d'allocation d'attente depuis au moins 24 mois ;

☒ bénéficiaires, sans interruption, depuis au moins 12 mois du revenu d'intégration sociale ou d'une aide financière.

### **Activités concernées :**

- Assistant(e) aux instituteurs (trices) maternel(les) ou primaires (CEB ou CESI ou CESS ou brevet/certificat d'études ou de qualification sanctionnant des études de puéricultrice)
- Assistant (e) à la gestion administrative de l'école (CEB ou CESI ou CESS)
- Ouvrier(ère) (maximum un CEB ou pas de diplôme)

**Financement** : Les emplois P.T.P. bénéficient d'une subvention publique (voir volet Financement dans la circulaire) MAIS le solde est à charge du P.O. et sera récupéré sur la 2<sup>ème</sup> tranche des subventions de fonctionnement de l'établissement au terme de l'exercice scolaire, le 21 septembre 2016, à vérifier dès la réception de la dépêche ministérielle annonçant la dite tranche. Ce courrier arrive habituellement à l'adresse du PO porteur.

## **Les demandes doivent être envoyées au plus tard pour le 13 mars 2015 :**

Les données nécessaires aux travaux des CZGE seront transmises **sur base d'un fichier informatisé** (**annexe 6** : pour l'encodage 4/5 temps et **annexe 7** pour l'encodage des ½ temps)

Par email, fichier enregistré **sous le nom «PTP+ FL( ou SPEC.L)+Zone+n°Fase du PO+commune »**

**Un seul fichier par P.O.** ( cf fichier fusion : annexe 6bis et annexe 7bis )

**Utilisation de la police « ARIAL 10 »**

### **Attention :**

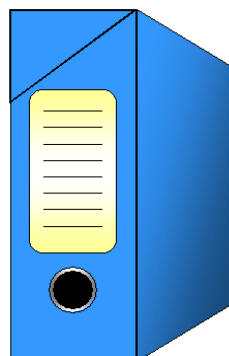
Dans le cas d'une demande PTP à ½ temps à défaut d'un 4/5 temps , vous devez procéder à un double encodage :

- \* un dans le fichier 4/5 temps via annexe 6
- \* un dans le fichier ½ temps via annexe 7

**Attention** : Si vous possédez une nouvelle version d'Excel (2007), vous devez **absolument sauvegarder sous « xls »** afin que celui-ci soit lisible.

- a) Un exemplaire au président de la CZGE à Mme Lamouline [catherine.stassin@cfwb.be](mailto:catherine.stassin@cfwb.be)  
(Zones 6 et 7)
- b) Un exemplaire au SEGEC à M. Etienne Michel [etienne.michel@segec.be](mailto:etienne.michel@segec.be)
- c) Et merci de faire suivre une copie électronique du fichier PTP  
Pour le Luxembourg : vers [admin@adminell.be](mailto:admin@adminell.be)  
Pour Namur : : vers [philippe.haeck@segec.be](mailto:philippe.haeck@segec.be)

**Et fiche d'identification P.O. ( annexe 9 ) à envoyer à Mme Lamouline  
Présidente de la CZGE par courriel pour le 13 mars 2015**



## En conclusion pour les 3 circulaires :

Si vous introduisez un ou plusieurs dossiers, demandez un accusé de réception en cochant dans les options de votre boîte courriels « demander un accusé de réception ».

Attention : Si vous possédez une nouvelle version d'Excel (2007), vous devez absolument sauvegarder sous « xls » afin que celui-ci soit lisible.

Remarque importante : si RECTIFICATIF En cas d'envoi de fichiers modificatifs, il convient de reprendre le même intitulé de fichier que celui du fichier initial .

Toutes les demandes doivent être introduites pour le 13 mars 2015 , par courriels, auprès des commissions, du SEGEC, d'ADMINELL – pour la zone du Luxembourg, du SeDEF Namur – pour la zone de Namur ; à l'aide des documents annexés aux circulaires.

## En marge des moyens complémentaires

Rappel - Pour informations

Deux guides bien pratiques et bien utiles :

### Via circulaire 4964 (28.08.2014)

Guide pratique relatif à la prévention et à la gestion des violences en milieu scolaire ( index, définitions, pistes de prévention ciblées, points de repères pour intervenir, outils , intervenants, références légales )

### Via circulaire 5105 (05.01.2015)

Guide pratique « parents - école : comment mieux connaître l'école et s'y appliquer ? »

L'inspection épiscopale